



# — 1607H —

## Une régression sociale

### ATEE

La CGT Affaires scolaires reste opposée à l'augmentation de la durée annuelle du temps de travail, à la suppression de 8 jours de congés payés, à la remise en cause des cycles de travail.

La mobilisation et la lutte des agents de la ville de Paris ont permis de minimiser ce recul social en augmentant les niveaux de sujétions liés à la pénibilité pour les personnels ainsi que la création d'une sujétion 'Ville Capitale' de 3 jours pour tous les agents de la Ville de Paris. Cette dernière sujétion particulière a été remise en cause par le préfet de Région, allant jusqu'au tribunal administratif. Dans une décision prise le lundi 25 octobre 2021, le tribunal administratif a suspendu cette sujétion. Cette décision interdit pour l'instant la mise en œuvre de cette mesure, ce qui signifie qu'en cas de jugement défavorable du tribunal, nous allons perdre ce qui a été gagné par la lutte.

Les jours de fractionnement sont un nouveau dispositif mis en place à la ville dont les modalités sont fixées par la loi. Pour en bénéficier, les agents doivent prendre au moins 8 jours de congés annuels entre le 1<sup>er</sup> novembre et le 30 avril. Si un agent ne pose que 5 jours dans la période, il bénéficie quand même d'une journée de fractionnement.

Tous ces JRTT qui ont l'air de palier aux 8 jours de CA supprimés par la mairie sont en fait une mascarade car pour tous les générer, les agents ne doivent avoir aucune absence autre que leurs congés.

# ATEE spécialités entretien et ouvrier professionnel

Le cycle demeure annualisé en année scolaire. Les agents bénéficient de congés selon les mêmes principes qu'aujourd'hui et pour un volume équivalent. Ils disposent de 11 semaines complètes de congés + 3 semaines partielles. Ils ont 2 semaines de permanence l'été et 2 jours de permanence durant les petites vacances (hors Noël).

## Spécialités maintenance des bâtiments

Avant : Pas de temps d'habillage, déshabillage / Après : 10 minutes habillage, 10 minutes déshabillage

## Spécialités entretien (avec restauration)

Avant : Pas de temps d'habillage, déshabillage / Après : 5 minutes/10 minutes, 10 minutes/ 5 minutes

## Spécialités entretien (sans restauration)

Avant : Pas de temps d'habillage, déshabillage / Après : 5 minutes habillage, 5 minutes déshabillage

# ATEE spécialité EMOP

Le cycle devient un cycle hebdomadaire en année civile. Le planning hebdomadaire est fixé à 39h avec une pause déjeuner de 30min. Les agents bénéficient de congés selon les mêmes principes qu'aujourd'hui et pour un volume équivalent.

AVANT	APRÈS
Cycle annualisé	25 CA
Cycle annualisé	27 JRTT
Pas de temps d'habillage, déshabillage	Après 10 minutes habillage – 10 minutes déshabillage / 10 min douche
Pas de pause méridienne	Pause méridienne 30 minutes
Durée journalière moyenne 7h40	Durée journalière moyenne 7h54
	2 jours de fractionnement

# ATEE agents d'accueil logés

Les agents bénéficient de congés selon les mêmes principes qu'aujourd'hui et pour un volume équivalent. Ils disposent de 11 semaines complètes de congés + 3 semaines partielles. Ils ont 2 semaines de permanence l'été et 2 jours de permanence durant les petites vacances (hors Noël).

AVANT	APRÈS
Pause déjeuner 45 min	Pause déjeuner 30 min
Pas de temps d'habillage, déshabillage	20 minutes max par jour (5 minutes d'habillage, puis 5 minutes de déshabillage pour le ménage et la sortie des poubelles).